



**EURALYS**

**Euralys Syndicat intercommunal**  
*Acteur au cœur de l'eurométropole*

103 rue de Lille, BP 20124, 59431 Halluin CEDEX  
t 03 20 28 19 61 f 03 20 28 19 62  
contact@euralys.eu [www.euralys.eu](http://www.euralys.eu)

## **Délibération n° 2016-7 du 9 juin 2016 relative au procès-verbal du Comité syndical du 25 février 2016**

L'an deux-mille-seize, le neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Comines, salons d'honneur, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 3 juin 2016.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (12) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Annie Bosquart, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1<sup>er</sup> délégué de Deûlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2<sup>e</sup> délégué de Deûlémont ;
- Jacques Rémony, 2<sup>e</sup> Vice-président, 1<sup>er</sup> délégué de Linselles ;
- Yves Lefebvre, 2<sup>e</sup> délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1<sup>er</sup> délégué de Warneton ;
- Nicolas Déan, 2<sup>e</sup> délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> Vice-président, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés (2) :

- Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin ;
- François Dedryver, 2<sup>e</sup> délégué d'Halluin.

Présents non-votants (6) :

- Élodie Haquette, suppléante d'Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Pascal Legrand, suppléant de Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines ;
- Yvon Pétronin, suppléant de Jean-Jacques Veroone, 1<sup>er</sup> délégué de Warneton ;
- Bernard Parez, suppléant de Nicolas Déan, 2<sup>e</sup> délégué de Warneton ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud.

## Délibération n° 2016-7 du 9 juin 2016 relative au procès-verbal du Comité syndical du 25 février 2016

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu les articles 15 et 28 du règlement intérieur du Comité syndical ;  
Vu le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 25 février 2016 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

**Article unique.** — Le procès-verbal ci-annexé de la réunion du Comité syndical du 25 février 2016 est adopté.

Transmis en préfecture le 16 JUIN 2016

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY

## Procès-verbal

L'an deux-mille-seize, le vingt-cinq février, à dix-huit heures et trente minutes, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Bousbecque, salle du conseil, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 19 février 2016.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (14) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Élodie Haquette, suppléante de Véronique Playoust-Garnier, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1<sup>er</sup> délégué de Deùlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2<sup>e</sup> délégué de Deùlémont ;
- Lydie Vivier-Verpoort, suppléante de Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin ;
- François Dedryver, 2<sup>e</sup> délégué d'Halluin ;
- Jacques Rémory, 2<sup>e</sup> Vice-président, 1<sup>er</sup> délégué de Linselles ;
- Yves Lefebvre, 2<sup>e</sup> délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1<sup>er</sup> délégué de Warneton ;
- Nicolas Déan, 2<sup>e</sup> délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> Vice-président, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés (1) :

- Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin.

Présents non-votants (4) :

- Annie Bosquart, suppléante d'Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud ;
- Cathy Lefebvre, suppléante d'Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

### Ouverture de la séance

Le Président ouvre la séance à 18 h 40. M. Beeuwsaert est désigné secrétaire de séance ; M. Dewidehem, directeur général, et M<sup>me</sup> Verroye, assistante de direction, sont désignés auxiliaires. M. Beeuwsaert procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Le Président informe que le samedi 19 mars 2016 se déroulera la manifestation intercommunale « Ensemble, nettoyons la nature ! » à Bousbecque, Comines, Deùlémont-Warneton, Halluin et Linselles. Il invite les adultes et enfants du territoire à y participer gratuitement et sans inscription. La manifestation bénéficie du partenariat des agriculteurs locaux ainsi que de la MEL, l'ADEME, Notre Logis, le supermarché Match de Deùlémont et l'entreprise linselloise Galliot.

## Procès-verbal du Comité syndical du 15 décembre 2015

Le Président soumet le procès-verbal de la précédente séance du Comité syndical. M. Jacob y apporte deux observations : 1° il demande confirmation à M. Liénart de ses propos sur le fait que « le manque de retours de la MDE-ML a conduit à cette proposition de diminution de 0,50 €/habitant » ; 2° il demande que soit ajoutée la mention de « 4 demandeurs d'emplois » pour la commune de Warneton à l'occasion des propos de M. Veroone quand celui-ci dit que « dans sa commune, il prend directement en charge les demandeurs d'emploi afin de leur trouver un emploi ».

M. Liénart confirme ses propos relatés dans le procès-verbal. Le Président propose de laisser en l'état les propos de M. Liénart et d'ajouter la mention « 4 demandeurs d'emplois » pour la commune de Warneton dans le procès-verbal du 15 décembre 2015.

\*  
\*\*

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2016-1

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu les articles 15 et 28 du règlement intérieur du Comité syndical ;  
Vu le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 15 décembre 2015 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

**Article unique.** — Le procès-verbal ci-annexé de la réunion du Comité syndical du 15 décembre 2015 est adopté.

## Rapport d'activité de 2015

Le Président passe en revue le rapport d'activité de 2015. Il informe les membres qu'un amendement au SCOT a été accepté pour obtenir un pôle d'excellence industrielle de la Vallée de la Lys et qu'il serait voté le vendredi 26 février 2016.

Il rappelle ensuite que la fusion entre la Maison de l'emploi et la Mission locale devrait être votée en mars prochain avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016. M. Jacob précise que cette fusion ne sera opposable qu'en juin 2016, mais avec une application effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

M. Beeuwsaert demande la date de la mise à disposition dans les communes du classeur de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance signée en janvier dernier. Le Président indique qu'il faut relire l'intégralité de la stratégie afin d'en retirer les éléments relatifs à la commune de Mouvaux qui ne souhaite plus y adhérer. Les classeurs devraient être prêts pour mi-mars 2016.

\*  
\*\*

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2016-2

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 5211-39 ;  
Vu le projet de rapport d'activité de 2015 reçu par chaque délégué ;

Considérant que le rapport d'activité a pour objet de dresser le bilan de l'activité d'Euralys pour l'année 2015 et d'apporter une information à l'ensemble des conseils municipaux des communes membres ; qu'il pourra également être utilisé pour présenter l'activité d'Euralys à d'autres partenaires et acteurs locaux ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>.** — Le rapport d'activité de 2015 précité et ci-annexé est adopté.

**Article 2.** — Monsieur le Président est chargé d'adresser le rapport d'activité de 2015, accompagné du compte administratif de 2015, au maire de chaque commune membre avant le 30 septembre 2016. Le rapport d'activité fera l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune au Comité syndical seront entendus.

## Compte administratif de 2015

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2016-3

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu sa délibération n° 2015-7 du 19 février 2015 portant budget primitif pour 2015, modifiée par ses délibérations n° 2015-14 du 23 juin 2015 et n° 2015-20 du 15 octobre 2015 ;  
Vu le compte administratif de 2015 dressé par Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>.** — Le Comité syndical donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif précité et ci-annexé, lequel se résume comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		29 253,26 €		9 332,20 €		38 585,46 €
Opérations de l'exercice	436 184,90 €	425 659,19 €	2 711,20 €	11 524,75 €	438 896,10 €	437 183,94 €
<i>Totaux</i>	436 184,90 €	454 912,45 €	2 711,20 €	20 856,95 €	438 896,10 €	475 769,40 €
Résultats de clôture		18 727,55 €		18 145,75 €		36 873,30 €
Restes à réaliser						
<i>Totaux cumulés</i>		18 727,55 €		18 145,75 €		36 873,30 €
Résultats définitifs		18 727,55 €		18 145,75 €		36 873,30 €

**Article 2.** — Le Comité syndical constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Article 3.** — Le Comité syndical reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

**Article 4.** — Le Comité syndical arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## Compte de gestion de 2015

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2016-4

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu sa délibération n° 2015-7 du 19 février 2015 portant budget primitif pour 2015, modifiée par ses délibérations n° 2015-14 du 23 juin 2015 et n° 2015-20 du 15 octobre 2015 ;  
Vu sa délibération n° 2016-3 du 25 février 2016 relative au compte administratif de 2015 ;  
Vu les titres définitifs des créances à recouvrer ;  
Vu le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;  
Vu les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats ;

Vu le compte de gestion de 2015 dressé par Monsieur Jean-Michel Lenglet, inspecteur divisionnaire des finances publiques d'Halluin, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que le Comité syndical est appelé à statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, et sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

**Article unique.** — Le compte de gestion de 2015, établi par l'inspecteur divisionnaire des finances publiques d'Halluin et visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Comité syndical. Ledit compte de gestion est adopté.

## Affectation du résultat de 2015

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2016-5

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu sa délibération n° 2015-7 du 19 février 2015 portant budget primitif pour 2015, modifiée par ses délibérations n° 2015-14 du 23 juin 2015 et n° 2015-20 du 15 octobre 2015 ;

Vu sa délibération n° 2016-3 du 25 février 2016 relative au compte administratif de 2015 ;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable impose aux communes et groupements de communes de procéder à l'affectation des résultats obtenus au compte administratif ;

Considérant qu'en section de fonctionnement, le résultat comptable de l'exercice constaté au compte administratif de 2015 est un déficit de 10 525,71 € ; que, compte tenu de l'excédent des exercices antérieurs d'un montant de 29 253,26 €, le résultat reporté s'élève à 18 727,55 € ;

Considérant qu'en section d'investissement, le résultat comptable de l'exercice constaté au compte administratif de 2015 est un excédent de 8 813,55 € ; que, compte tenu de l'excédent des exercices antérieurs d'un montant de 9 332,20 €, le résultat reporté s'élève à 18 145,75 € ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

**Article unique.** — Le résultat de l'exercice 2015 est affecté au budget de 2016 comme suit :

- section de fonctionnement ..... 18 727,55 €
- section d'investissement ..... 18 145,75 €

## Budget primitif pour 2016

Le Président explique que l'on a anticipé dans le budget primitif pour 2016 la fusion de la MDE-ML et l'évaluation externe du CLIC (10 000 €), en attente de la décision du Département qui doit confirmer si celle-ci sera toujours à réaliser avant la fin juillet 2016 et si la subvention annuelle sera versée dans son intégralité (100 000 €).

Un rationnement des dépenses a dû être fait face à la baisse des dotations dans toutes les communes. Les recettes sont insuffisantes pour mener des actions dans tous les domaines et il nous faut renforcer nos actions avec Pôle emploi, la MEL, la Région et le Département pour continuer à attirer les entreprises et trouver des emplois et des financements. Le nouveau pôle d'excellence industrielle de la Vallée de la Lys devrait amener de nouvelles entreprises et donc de nouveaux emplois sur le territoire. Les 0,50 €/habitant retirés à la MDE pour être imputés à Euralys vont

permettre d'œuvrer dans d'autres domaines qui jusque-là ne disposaient d'aucun crédit. Ils permettront également de faire face à l'évaluation externe du CLIC et à une éventuelle baisse de la subvention du Département. La baisse totale de la contribution d'Euralys pour la MDE est de 27 000 €.

Les contributions communales ne sont que provisoires et seront revues par la suite en fonction des réponses du Département pour le CLIC et de la fusion de la MDE-ML car les communes de Deülémont et Warneton ne font pas partie de la Mission locale.

M. Rémony indique qu'il a déjà reçu l'appel à cotisation de la part de la Mission locale pour 2016 sur la base de la cotisation payée l'année dernière. Il souhaite savoir à qui il doit les payer : directement à la Mission locale ou passer par Euralys. Le Président répond que, comme la fusion n'est pas encore effective, les communes ne peuvent pas encore payer à Euralys. Une fois la fusion faite et la révision des statuts approuvée, le paiement se fera par l'intermédiaire d'Euralys à qui les communes ont transféré la compétence. Le Président propose que les communes paient au prorata d'un trimestre à la Mission locale et le solde à Euralys. Les contributions totales sont à inscrire au budget communal comme d'habitude, une partie ira à la Mission locale, le solde à Euralys. Ces éléments seront à revoir après la fusion.

M. Jacob explique qu'il comprend mal cette ponction de 27 000 € à la MDE car celle-ci entraîne une perte totale de 100 000 € sur la structure au regard des fonds FSE. Il rappelle que, lors du DOB, il avait proposé que chaque commune verse une subvention supplémentaire d'environ 1 000 € afin de contribuer au paiement de l'évaluation externe du CLIC. Il regrette que cette décision n'ait pas été retenue et que les crédits concernés aient été affectés à des domaines où aucun projet n'est en cours alors que la MDE en a besoin. Il précise que la MEL a beaucoup de projets et qu'elle compte sur les partenaires, et que la Région demande un appui aux MDE, celle-ci n'assume pas le lien entre les demandeurs d'emploi et les structures. Il parle en tant que président de la MDE et ne votera pas le budget proposé ce soir.

M. Liénart souligne que l'État, en baissant les dotations, ne fait qu'envenimer les rapports entre les communes et structures.

Le Président précise que, pour sa commune, la perte pour cette année s'élève à plus de 1 200 000 € sur le budget et qu'aucune commune ne veut verser 1 € de plus à Euralys. Par ailleurs, la baisse de contribution à la MDE de la part de Tourcoing paraît proportionnellement bien plus importante que celle d'Euralys. Personne ne réussira seul : il faut mutualiser pour pouvoir faire des économies. Des décisions modificatives budgétaires pourront être votées par la suite en fonction des contributions qui seront versées par Tourcoing.

M. Beeuwsaert se réjouit qu'une petite enveloppe lui soit attribuée pour mener quelques actions dans le domaine du sport et de la culture dont il a la délégation. Il souhaite mettre en place des rencontres entre élus des communes et salue M. Veroone pour sa commission du développement durable qu'il mène sans un sou au budget.

\*

\*\*

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2016-6

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget primitif pour 2016 reçu par chaque délégué ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, par 12 voix pour et 2 voix contre :

**Article unique.** — Le budget primitif pour 2016 ci-annexé est adopté.

\*

\*\*

M<sup>me</sup> Deltour explique son opposition au budget. Étant donné son fort engagement dans l'emploi et la MDE-ML, elle ne peut pas accepter cette réduction de 0,50 €/habitant. Elle pense que cette décision est prématurée et qu'il fallait attendre au moins un an pour voir les résultats de la fusion.

Le Président rappelle qu'Euralys ne se désengage pas de l'emploi.

M. Beeuwsaert relève que malgré les baisses des dotations de l'État, les communes membres d'Euralys ont une solidarité entre elles et que les rapports sont bons.

Le Président ajoute que les budgets communaux sont très difficiles cette année et qu'il faudra certainement penser à augmenter les impôts si la situation continue dans ce sens.

M. Jacob précise que la commune de Wervicq-Sud ne participe pas à la manifestation « Ensemble, nettoignons la nature ! » du fait de la similitude avec une action habituellement menée dans sa commune en septembre.

M. Liénart indique que le but du Département s'agissant des CLIC est de faire des économies et espère que le nouveau cahier des charges des CLIC sera rapidement rédigé et diffusé.

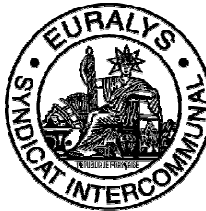
M. Beeuwsaert invite les délégués à participer à une marche le samedi 27 février au matin suite à la décision de la fermeture d'une classe par le DASEN. Il déplore aussi que les élèves de primaire ne pourront pas participer cette année à la manifestation « Ensemble, nettoignons la nature ! » à cause du plan Vigipirate.

## Clôture de la séance

Constatant l'épuisement de l'ordre du jour, le Président conclut la séance en remerciant les membres du Comité syndical ainsi que la commune de Bousbecque. M. Beeuwsaert clôt la réunion et invite les membres à prendre part au verre de l'amitié.

La séance est levée à 19 h 30.

Le Secrétaire de séance,  
ALEXANDRE BEEUWSAERT



Le Président,  
ALAIN DETOURNAY